

Priorités stratégiques de l'ITIE pour 2021-2022

Pour décision

Résumé

Ce document présente les priorités établies par le Conseil d'administration pour paver la voie vers la Conférence mondiale de 2022 et guide le Secrétariat dans la préparation de budgets et de plans de travail annuels pour 2021 et 2022. Le document compile les objectifs larges et les priorités de l'ITIE conformément à la Norme ITIE 2019 et au séminaire 2020 du Conseil d'administration alors même que l'ITIE approfondit son travail pour progresser vers la réalisation d'une référence mondiale pour la gouvernance du secteur extractif. Il se base également sur les contributions de collèges et partenaires clés, particulièrement la consultation stratégique de février 2020 avec les pays de mise en œuvre.

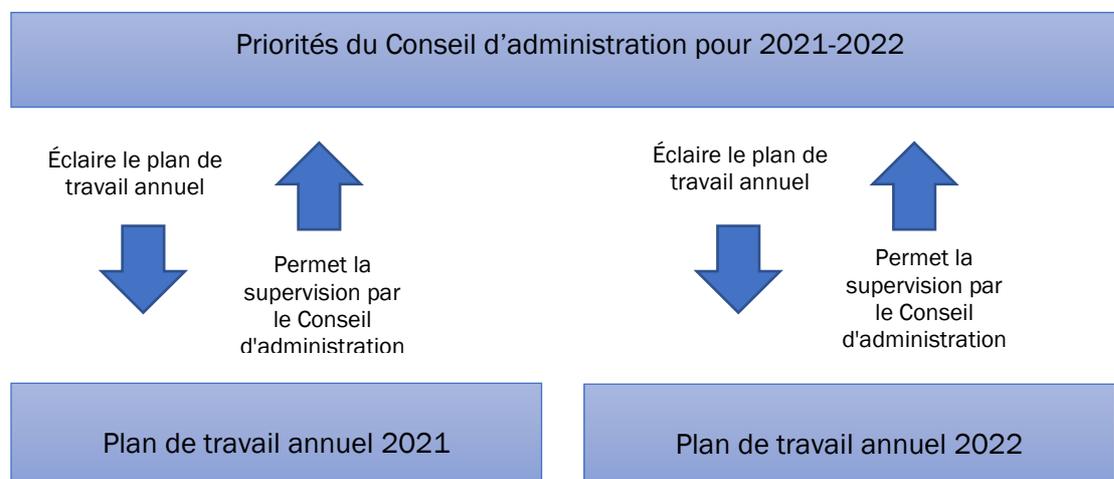
Table des matières

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION	2
2. INCIDENCES DE LA TRIPLE CRISE SUR LA GOUVERNANCE EXTRACTIVE.....	3
3. OPPORTUNITES POUR L'ITIE : SIX INFLECHISSEMENTS.....	4
4. PRIORITES EN MATIERE DE GOUVERNANCE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES	7
5. LA MISE EN ŒUVRE DE LA NORME ITIE.....	9
6. POURSUIVRE CETTE DYNAMIQUE AU SEIN DES DIFFERENTS COLLEGES	10
7. MESURE DES PROGRES PAR LA VALIDATION ET L'IMPACT.....	13
8. INCIDENCES SUR L'ORGANISATION ET LA GOUVERNANCE	14
9. INCIDENCES FINANCIERES.....	14

1. Objet et champ d'application

L'ITIE tiendra sa 9^e Conférence mondiale en 2022 et entamera sa troisième décennie en 2023. **Cet aperçu stratégique rassemble les priorités et objectifs généraux de l'ITIE tels que présentés à la Conférence mondiale de 2019, dans la Norme ITIE 2019 et lors du séminaire du Conseil d'administration de 2020, à mesure que l'ITIE progresse dans ses travaux vers la réalisation d'une référence mondiale pour la gouvernance des industries extractives.**

En prévision des préparatifs du plan de travail de 2021, le Secrétariat a cherché à réfléchir aux priorités stratégiques à établir d'ici à la 9^e Conférence mondiale en 2022. Cet aperçu vise à aider à l'établissement de priorités par le Conseil d'administration en prévision de la Conférence mondiale et à orienter la planification à court et à moyen terme du Secrétariat, y compris l'affectation des ressources dans les plans de travail annuels pour 2021 et 2022. Il s'appuie sur les contributions des collègues et partenaires clés, et en particulier les conclusions dégagées de la consultation sur la stratégie de février 2020 avec les pays mettant en œuvre l'ITIE. Le Conseil d'administration pourrait souhaiter élaborer et convenir d'une stratégie à plus long terme, conformément aux priorités établies lors de la prochaine Conférence mondiale et alors que l'ITIE entame sa troisième décennie.



En même temps que cet aperçu stratégique, les plans de travail annuels du Secrétariat international demeurent un important outil de redevabilité pour le Conseil d'administration. Ces derniers énoncent les priorités des comités du Conseil d'administration et du Secrétariat et fournissent un mécanisme permettant d'approuver le budget du Secrétariat et de présenter les indicateurs de performance clés (KPI).

En définissant une perspective stratégique à long terme, nous faisons également le point sur les initiatives antérieures déployées pour déterminer les progrès réalisés par rapport aux priorités stratégiques, par ex., le document 37-2-A du Conseil d'administration de 2017 intitulé « L'ITIE est-elle en train d'accomplir sa mission ? ». Nombre des conclusions de ce document demeurent valides et un certain nombre de priorités suggérées ont par la suite été intégrées à la Norme 2019, notamment celles qui portent sur la transparence des contrats, la transparence du commerce des matières premières et les divulgations environnementales.

2. Incidences de la triple crise sur la gouvernance extractive

La pandémie de COVID-19, ainsi que la chute des prix du pétrole et la baisse des prix des matières premières, ont des incidences fondamentales sur l'ITIE. Certains de ces changements renforcent les possibilités de faire progresser le programme de l'ITIE exposé dans la section précédente, tandis que d'autres peuvent entraver les progrès¹. Cinq risques et opportunités découlant de la crise sont identifiés comme ayant la plus grande pertinence et un impact potentiel.

- **Réduction de la demande de pétrole.** Les économies dépendantes du pétrole sont les plus menacées par la chute de la demande mondiale et par la baisse historique des prix du pétrole, avec une plus grande volatilité des prix². Cela pourrait avoir des retombées importantes sur l'exploration future et sur les taux de rendement des investissements existants qui, à leur tour, pourraient avoir des répercussions majeures sur les revenus nationaux dans les économies tributaires du pétrole.
- **Demande soutenue de minéraux stratégiques.** Les prix des minéraux ont connu des fluctuations considérables pendant la crise. Certains minéraux (tels que le cuivre) ont connu une baisse de la demande et des prix en raison de la contraction de l'économie mondiale, tandis que les prix des minéraux de grande valeur comme l'or et le platine ont augmenté. Les perspectives à long terme pour la demande de minéraux sont solides et les prix devraient se raffermir, stimulés par la croissance continue du secteur des énergies renouvelables. Les pays disposant d'importants gisements de minéraux stratégiques sont donc bien placés pour rebondir avec la reprise économique. Les minéraux contribuent largement aux revenus d'exportation, souvent dans des pays sujets à des conflits, particulièrement en cette période de crise actuelle³.
- **Diversification des entreprises énergétiques.** Les attentes de l'industrie au regard de la décarbonisation et de l'harmonisation avec l'Accord de Paris signifieront probablement que la transition vers une économie à faibles émissions de carbone pourrait prendre un nouvel élan. Les décisions prises par certaines grandes

¹ <https://eiti.org/blog/three-ways-extractives-transparency-can-help-countries-tackle-triple-crisis>

² <https://www.iea.org/reports/global-energy-review-2020>

³ En 2021, ce sujet fera l'objet d'une attention particulière au sein de l'UE, lorsque le règlement (UE) 2017/821 sur les importateurs de l'UE de minerais « 3TG » (étain, tantale, tungstène et or) entrera en vigueur, ce qui pourrait mettre en évidence l'impact des autres minéraux sur les situations de conflit et leur contribution aux revenus.

entreprises pétrolières et gazières de réduire la valeur de leurs actifs pour s'adapter à la transition, visant à devenir neutres en carbone dans leurs opérations reflètent cet infléchissement. Cette situation est en partie favorisée par les projections de prix à long terme pour le pétrole et le gaz, mais aussi par les possibilités de nouvelles lignes d'investissement dans le secteur des énergies renouvelables. Toutefois, toutes les entreprises ne cherchent pas activement à se diversifier, et nombre d'entre elles continueront alors qu'elle font la promotion de stratégie pour l'atténuation carbone, de chercher des possibilités de maximiser les investissements dans les secteurs pétrolier et gazier profitant activement aux producteurs à bas coûts.

- **Les revenus extractifs sont mis à l'épreuve.** La volatilité des prix des matières premières extractives exerce une pression accrue sur la gestion des finances publiques. Il est probable que nous connaîtrons des fluctuations des prix plus importantes au cours des prochaines années, avec des menaces sur les chaînes d'approvisionnement, plutôt qu'une baisse régulière des prix. Ceci compromet la disponibilité des budgets publics pour faire face aux effets de la pandémie de COVID-19 et affaiblit les filets de sécurité destinés à protéger les citoyens les plus pauvres et les plus vulnérables contre les retombées de la crise économique, ce qui pourrait nuire à la réalisation des ODD. Cela risque également d'avoir une incidence sur la capacité des gouvernements à interagir efficacement avec les parties prenantes ainsi que sur les ressources financières disponibles pour mettre en œuvre l'ITIE.
- **Conséquences pour la gouvernance de l'ITIE.** Les parties prenantes dont l'accès à l'Internet haut débit et à des sources stables d'électricité est limité n'ont pas pu travailler de façon efficace de façon virtuelle. Il peut s'avérer plus complexe de parvenir à un consensus ou à des compromis lors de réunions virtuelles. Les restrictions et mesures d'urgence liées à la pandémie de COVID-19 ont dans certains cas contribué à limiter l'espace civique. Cela pourrait avoir des conséquences à plus long terme sur le modèle de gouvernance multipartite de l'ITIE.

Compte tenu de ces développements, on observe l'émergence d'un consensus selon lequel « le statu quo » n'est pas viable. Le Conseil d'administration a déjà convenu d'une plus grande flexibilité en matière de déclaration et de Validation, ainsi que de la création d'un mécanisme de soutien à la mise en œuvre, en vue de faire face aux conséquences les plus immédiates de la crise pour la mise en œuvre de l'ITIE. D'autres mesures à court terme pourraient être envisagées, mais la crise offre de nouvelles occasions de redoubler d'efforts sur les éléments clés de la transition que l'ITIE cherche à accomplir, tels que résumés dans la section suivante

3. Opportunités pour l'ITIE : six infléchissements

Au cours de la période de deux ans s'achevant en 2022, l'ITIE cherchera à inspirer et à motiver un changement dans six domaines d'intérêt direct pour l'amélioration de la gouvernance des industries extractives, qui ont tous fait l'objet de délibérations et de décisions du Conseil d'administration depuis la Conférence mondiale de 2019. Ces infléchissements sont importants pour l'ITIE, car ils sont essentiels à son objectif fondamental et à sa mission évolutive, tout en restant conformes aux Principes de l'ITIE. Le modèle multipartite qui se trouve au cœur de l'ITIE est focalisé sur l'établissement d'un consensus entre les gouvernements, les entreprises et la société civile et demeure fondamental pour l'approche et les priorités stratégiques de l'ITIE.

Tous les pays mettant en œuvre l'ITIE ne parviendront pas à des progrès uniformes dans ces six domaines ; les progrès en matière de gouvernance des industries extractives sont un processus

de changement progressif, à des rythmes différents et avec des priorités diverses soulignées dans différents pays. Certains collèges et membres du Conseil d'administration sont enclins à privilégier la consolidation des progrès réalisés dans la Norme ITIE plutôt qu'une réforme majeure.

Pour cette raison, au titre de chacun de ces six infléchissements, nous décrivons comment le Secrétariat entend tirer parti du travail actuellement réalisé et poursuivre ses engagements conformément à la mission fondamentale de l'ITIE, tout en reconnaissant que l'environnement externe continue d'évoluer et de créer de nouvelles opportunités pour élaborer la Norme, en particulier dans le contexte de la crise du COVID-19. L'importance fondamentale de la gouvernance des ressources naturelles pour les pays riches en ressources sera encore soulignée dans le cadre des efforts de relance économique post-COVID. L'objectif est de préserver la pertinence de l'ITIE dans un monde évolutif tout en restant concentré sur un ensemble de priorités gérables.

Notre positionnement

Qui sommes nous ?



- La **transition énergétique** prend de l'ampleur. Elle représente des opportunités pour l'utilisation de dispositions existantes de la Norme ITIE permettant de répondre aux impératifs de la transition énergétique, un prix abordable de l'énergie, la demande en énergie ainsi que la nécessité de tirer des flux de revenus du secteur extractif. Un [rapport indépendant commandé à Chatham House](#) présente plusieurs points qui expriment l'avantage comparatif de l'ITIE ainsi que sa pertinence pour les pays de mise en œuvre dépendants des ressources naturelles. Sur base de ces recommandations, le Conseil d'administration a décidé de soutenir les pays dans l'utilisation efficace des données et analyses de l'ITIE pour informer le débat sur les implications de la transition énergétique ; renforcer les capacités pour les groupes multipartites et examiner comment intégrer la transition énergétique par la mise en œuvre et des orientations de l'ITIE. Si la production pétrolière et gazière devrait rester une source importante de revenus, les pays mettant en œuvre l'ITIE prévoient que l'ITIE joue un rôle dans la sensibilisation à la transition énergétique et pour venir en complément des mécanismes permettant de surveiller le respect des politiques de transition énergétique. Un soutien financier et technique sera nécessaire pour mener une analyse de pertinence nationale et informer les voies que peuvent choisir les pays vers une transition efficace.

- Le traitement des **risques de corruption** rend impératives une visibilité accrue dans l'ITIE. Ceci présente une pertinence pour les collègues de l'ensemble du secteur extractif et potentiellement pour les énergies renouvelables. Le Conseil d'administration reconnaît la nécessité de documenter et de communiquer la contribution potentielle de l'ITIE aux actions engagées dans la lutte contre la corruption, en s'appuyant sur les mécanismes existants tels que la déclaration ITIE et la supervision par les groupes multipartites pour lutter contre les risques de corruption. Au nombre des priorités figurent le renforcement des communications de l'ITIE sur son rôle dans la lutte contre la corruption, la clarification des priorités de soutien à la mise en œuvre, la détermination des possibilités d'engagement de l'industrie, le renforcement des capacités des groupes multipartites à s'attaquer aux problèmes de corruption ainsi que l'établissement de partenariats avec les acteurs spécialisés dans la lutte contre la corruption. Pour répondre aux demandes des parties prenantes dans les pays, des orientations supplémentaires pourront porter sur la lutte contre les risques de corruption liés à la sous-traitance et à la transparence des fournisseurs.
- La **mobilisation des revenus** est indispensable pour soutenir les priorités en matière de développement national et de dépenses publiques dans les pays tributaires des ressources, en particulier dans des conditions de crise économique et de volatilité des prix des matières premières. La Norme ITIE 2019 exige des divulgations plus ambitieuses et plus granulaires qui renforceront la pertinence des données de l'ITIE aux fins de la perception des impôts, mais également un soutien accru à la mise en œuvre de la part du Secrétariat international, en étroite collaboration avec le FMI et les partenaires au développement. Au-delà d'une amélioration de la contribution économique du secteur extractif, les gouvernements cherchent également à augmenter les contributions indirectes par l'emploi et le contenu local ainsi qu'à renforcer les flux de revenus et de dépenses infranationaux.
- Les **décisions d'investissement** dans le secteur des industries extractives sont de plus en plus fondées sur la performance environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) des sociétés pétrolières, gazières et minières et des négociants en matières premières. Malgré l'absence d'une métrique internationale commune, l'ITIE et les dispositions de la Norme ITIE peuvent contribuer à l'évolution du cadre de prise en compte des performances ESG et compléter d'autres métriques existantes. Parmi les exemples figurent les attentes à l'égard des entreprises soutenant l'ITIE⁴, les directives de l'ITIE sur la transparence du négoce des matières premières⁵, les directives sur l'extraction minière artisanale et à petite échelle⁶, les normes de l'OCDE et de l'ITIE pour la transparence des chaînes d'approvisionnement en minéraux⁷, ainsi que le modèle d'évaluation du signal d'alarme de la Bourse des métaux de Londres⁸. Les données ITIE pourraient être utilisées par les investisseurs et les agences spécialisées mesurant les performances ESG des entreprises.
- Les **données ouvertes** et les stratégies connexes de mobilisation des parties prenantes deviendront de plus en plus la norme pour la mise en œuvre de l'ITIE. La divulgation proactive fondée sur des données opportunes, utilisables et accessibles remplacera

⁴ <https://eiti.org/document/expectations-for-eiti-supporting-companies>

⁵ <https://eiti.org/fr/document/directives-pour-declaration-par-entreprises-achetant-du-petrole-du-gaz-et-mineraux-aupres>

⁶ <https://eiti.org/document/guidance-note-on-coverage-of-artisanal-small-scale-mining-asm-under-eiti>

⁷ <https://eiti.org/document/oecd-eiti-standards-for-transparent-mineral-supply-chains>

⁸ <https://www.lme.com/-/media/Files/About/Responsibility/Responsible-Sourcing/Appendix-D-Proposed-LME-Red-Flag-Assessment-Template.pdf?la=en-GB>

progressivement les rapports rétrospectifs pour éclairer la prise de décisions, favoriser l'analyse indépendante et promouvoir le débat public. Cela s'accompagnera d'une évolution du rôle des groupes multipartites, lequel passera de la vérification de la conformité par l'établissement de rapports à une pratique mettant davantage l'accent sur l'utilisation, l'analyse et la diffusion des données.

- L'impératif de **mesure de l'impact** suscite un intérêt accru au sein du Conseil d'administration de l'ITIE. Il est reconnu que l'ITIE a besoin d'un meilleur outil permettant de mesurer la différence qu'elle établit entre les résultats de la gouvernance dans les pays mettant en œuvre l'ITIE et de collecter des éléments probants de son impact sur l'ensemble des dimensions clés de la Norme ITIE. En réponse, le Conseil d'administration de l'ITIE a convenu d'une série de mesures. Premièrement, l'adoption d'un accord permettant de réviser les orientations fournies aux pays mettant en œuvre l'ITIE sur l'élaboration de plans de travail, la préparation de rapports sur les progrès accomplis et l'établissement de cadres de suivi et d'évaluation. Deuxièmement, l'élaboration d'un cadre pour la mesure des résultats qui pourrait être adapté par les pays mettant en œuvre l'ITIE, en tenant compte du contexte et en reflétant les priorités formulées par ce collège, à savoir l'amélioration des divulgations, la consolidation du débat public et le renforcement de la compréhension du secteur extractif. Enfin, il est convenu d'entreprendre de nouveaux travaux en matière d'évaluation de l'ITIE à titre indépendant.

4. Priorités en matière de gouvernance des industries extractives

Les priorités thématiques actuelles de l'ITIE sont établies par les décisions du Conseil d'administration et éclairées par les conclusions de la mise en œuvre de l'ITIE et les retours des collèges des pays mettant en œuvre l'ITIE. Le Secrétariat international de l'ITIE accorde une attention particulière à six domaines de travail liés aux politiques dans lesquels l'impact de l'investissement en temps de travail et en ressources financières est susceptible de générer les meilleurs rendements quant à la gestion de ces priorités. Le Secrétariat s'appuie également sur des partenariats avec des organisations spécialisées pour approfondir les progrès dans chacun de ces domaines prioritaires.

- **Approfondissement des bénéficiaires effectifs.** Les pays mettant en œuvre l'ITIE soulignent le besoin de réformes juridiques et l'insuffisance des capacités et des fonds disponibles pour élaborer les solutions techniques nécessaires à la mise en place de la transparence sur les bénéficiaires effectifs. La fourniture d'une assistance technique renforcée permettra aux pays qui ont un niveau élevé d'engagement et de possibilités d'impact de mettre en place des systèmes de divulgation ainsi que des capacités à utiliser des informations de haute qualité en matière de propriété. Un soutien sera fourni à tous les pays de mise en œuvre pour remplir l'exigence et le Secrétariat travaillera en partenariat avec Open Ownership pour fournir un soutien personnalisé à 8 à 10 pays et permettre ainsi aux acteurs de la supervision d'accéder à des informations fiables sur la propriété et d'identifier et de traiter les risques de corruption. Il convient également de veiller à ce que les répercussions de la transparence de la propriété dans l'industrie extractive soient bien documentées et largement comprises par une meilleure communication et des efforts de sensibilisation et de collaboration auprès des entreprises.

- **Transparence des contrats par défaut.** À compter du 1er janvier 2021, les pays de l'ITIE divulgueront tous les contrats nouveaux et modifiés conformément à la Norme ITIE 2019. La priorité sera de veiller à ce que chaque pays procède à une divulgation exhaustive des contrats et dispose d'un cadre juridique permettant la divulgation complète et en temps opportun des contrats ainsi que l'instauration d'une compréhension commune de la façon dont les contrats peuvent être utilisés et analysés par les parties prenantes. L'objectif est d'alimenter les discussions liées à la (re)négociation des contrats, à la mobilisation des revenus et à la répartition des risques à la lumière de la transition énergétique. Le réseau de transparence des contrats de l'ITIE, piloté par la mise en place d'exemples à suivre au sein des entités publiques, aidera à catalyser l'action dans les pays où l'on observe un intérêt et des opportunités élevées dans ce domaine.
- **Faciliter la prévision des revenus et l'analyse fiscale.** Permettre aux pays de mobiliser les revenus tirés des ressources extractives est un objectif fondamental de l'ITIE et une priorité importante pour les pays de mise en œuvre. La crise du COVID-19 a accru la pression exercée sur les pays riches en ressources pour qu'ils mobilisent et protègent les revenus tirés des industries extractives, ce qui a entraîné une demande accrue d'informations sur la prévision, la budgétisation et la planification des revenus. En même temps, la transition énergétique pourrait remettre en question les hypothèses antérieures portant sur les revenus attendus du secteur. Pour répondre aux demandes des pays mettant en œuvre l'ITIE d'obtenir un soutien accru dans ce domaine, le Secrétariat fournira un soutien ciblé sur la façon dont les pays riches en ressources peuvent utiliser la plateforme de l'ITIE pour éclairer les débats sur la façon d'améliorer la collecte des revenus en collaboration avec les IFI et les banques régionales de développement. Cela consiste aussi à soutenir les groupes multipartites dans le renforcement de la coopération interinstitutionnelle et à éclairer le débat public sur la fiscalité des industries extractives par le biais d'exercices de modélisation budgétaire et du renforcement ciblé des capacités.
- **Redevabilité dans les entreprises d'État et le négoce de matières premières.** Les entreprises d'État devraient continuer de jouer un rôle clé dans la représentation de l'État dans les industries extractives et la vente de la part de production de l'État dans un environnement post-COVID-19. Parallèlement, on s'intéresse de plus en plus à la façon dont la gouvernance des entreprises d'État évoluera au cours de la transition énergétique. Les efforts ciblés de l'ITIE en matière de transparence des entreprises d'État et de négoce des matières premières viseront à améliorer la supervision publique des entreprises d'État et des acteurs des « premières ventes », à promouvoir les pratiques de divulgation systématique au sein des entreprises d'État et des sociétés de négoce, ainsi qu'à contribuer aux efforts visant à élaborer des normes mondiales de divulgation dans ces domaines.
- **Le genre et l'impact social et environnemental.** Il existe une forte demande d'information de la part des investisseurs et des collectivités locales sur la façon dont les répercussions environnementales et sociales sont traitées au niveau des projets. Le contenu local est également une priorité importante pour de nombreux gouvernements et communautés hôtes. Il est possible de tirer parti des progrès réalisés à ce jour concernant les dispositions de la Norme ITIE 2019 sur l'intégration de la dimension du genre et l'emploi dans les déclarations. Le point de convergence constitué par la Norme ITIE 2019 sur l'impact social et environnemental permet aux parties prenantes de mieux suivre la façon dont les règles et les engagements sont convenus et mis en œuvre dans la pratique. L'ITIE peut fournir des orientations plus concrètes et mobiliser les pays mettant en œuvre l'ITIE, l'industrie, la communauté

des investisseurs et la société civile de manière plus proactive pour faire en sorte que ce potentiel soit atteint.

- **Comblent le fossé entre la gouvernance centrale et locale.** Dans la mesure où souvent les collectivités bénéficient des projets extractifs ou bien sont affectées par ceux-ci, elles sont exposées aux risques de retards dans les projets et de baisse des revenus d'extraction en raison de la crise du COVID-19 ou de la transition énergétique. Il existe des possibilités importantes de faire en sorte que les acteurs facilitant le dialogue sur l'amélioration de la gouvernance des ressources au niveau communautaire soient inclus dans le processus ITIE, qui a souvent été dominé par des acteurs basés dans les capitales nationales. En s'appuyant sur des partenariats disposant de réseaux sur le terrain, l'ITIE travaillera plus étroitement avec les acteurs locaux pour s'assurer qu'ils jouent un rôle dans l'élaboration des divulgations et dans le dialogue sur la gouvernance des ressources naturelles.

5. La mise en œuvre de la norme ITIE

Les conséquences des changements actuels sur le contexte mondial et la gouvernance des ressources naturelles ne sont pas encore complètement visibles ni tout à fait comprises. Néanmoins, il y a trois grands domaines liés à la mise en œuvre de la Norme ITIE que le Conseil d'administration devra aborder pour s'assurer que l'ITIE peut aider les pays qui la mettent en œuvre à s'adapter à ces changements :

1. **Le renforcement de la gouvernance multipartite.** Pour atteindre le plein potentiel de l'ITIE, le fonctionnement des groupes multipartites et leur engagement auprès des collègues plus larges doivent être considérablement renforcés dans toutes les régions, en s'adaptant aux restrictions liées au COVID-19. Pour garantir une plus grande diversité et une meilleure représentation, les pays mettant en œuvre l'ITIE doivent être encouragés à intégrer des approches multipartites dans les principales fonctions de surveillance des industries extractives par les gouvernements, de manière inclusive. Cela implique de modifier le fonctionnement des groupes multipartites et de renforcer leurs capacités à analyser et interpréter les informations divulguées.
2. **Des divulgations plus efficaces et axées sur la demande.** L'ITIE doit impérativement passer de façon plus délibérée de la méthode du rapprochement à un système allégé de rapportage qui préserve la qualité des informations tout en tenant compte des priorités politiques nationales. Dans l'idéal, les données exigées par l'ITIE devraient être divulguées de manière systématique en moins d'un an. Les groupes multipartites devraient consacrer moins de ressources à la supervision du rapprochement et, dans la mesure du possible, chercher à analyser les données pour éclairer la prise de décision et surveiller la mise en œuvre des réformes. L'ITIE pourrait tirer des enseignements et s'inspirer du projet pilote en cours sur les approches alternatives de rapportage, l'assouplissement des exigences de rapportage et les efforts innovants déployés pour passer à la divulgation systématique. Des orientations peuvent être fournies aux pays qui souhaitent inclure des divulgations supplémentaires de façon volontaire afin de relever les défis de la transition énergétique, de la collecte de taxes ou de la corruption (par ex., les données sur les réserves, les coûts de production, la sous-traitance, les subventions ou les émissions).
3. **Des politiques et un débat public éclairés.** Pour que le processus ITIE puisse atteindre son plein potentiel, les divulgations résultant du processus doivent nourrir l'analyse des

parties prenantes et le débat public afin de soutenir l'élaboration de politiques éclairées en matière de gouvernance des industries extractives. L'objectif est que la plupart des pays ITIE disposent d'exemples d'analyses fondées sur des données divulguées dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE. Pour ce faire, le Secrétariat international et ses partenaires devront soutenir les groupes multipartites dans leur travail avec les décideurs et planifier un engagement et une communication plus stratégiques des parties prenantes, surtout dans le contexte de la crise du COVID-19.

Les pays mettant en œuvre l'ITIE ont clairement fait état de la nécessité de stabiliser les Exigences ITIE et de réduire l'introduction de nouvelles Exigences. Il est toutefois possible de s'assurer que la Norme ITIE offre une flexibilité suffisante pour aborder les trois domaines mentionnés ci-dessus. Le Conseil d'administration pourrait réfléchir à la manière de refléter ces domaines sur le fonctionnement des groupes multipartites et sur le rapportage ITIE dans les prochaines versions de la Norme ITIE.

6. Poursuivre cette dynamique au sein des différents collèges

Pays mettant en œuvre l'ITIE

Il existe un ensemble de priorités plus immédiates pour stimuler les progrès réalisés sur la Norme ITIE à mesure que les pays mettant en œuvre l'ITIE émergent des effets combinés de la crise sanitaire et économique. Cinq de ces priorités sont le plus souvent définies par ces pays : (1) galvaniser un engagement politique solide ; (2) élaborer une stratégie claire permettant de redynamiser les processus de l'ITIE lorsque ceux-ci ont stagné ; (3) veiller à ce que les divulgations de l'ITIE soient exécutées en temps opportun, à des coûts raisonnables et de façon durable ; (4) accélérer les progrès effectués dans la divulgation systématique des données et dans l'intégration de l'ITIE ; enfin, (5) mieux faire entendre la voix du collège des pays mettant en œuvre l'ITIE au sein du Conseil d'administration de l'ITIE. Les pays mettant en œuvre l'ITIE devront démontrer l'impact de l'ITIE au cours de la mise en œuvre, reflété dans les plans de travail annuels. Le soutien du Secrétariat international à la mise en œuvre est principalement orienté sur ces priorités et s'appuie sur les efforts de collaboration des équipes de pays avec les équipes de divulgation et de politiques, en combinant l'assistance technique virtuelle et les missions de pays, lorsque cela est possible.

En prévision de la Conférence mondiale de 2022, nous pourrions nous attendre à voir le scénario suivant :

- Un groupe consolidé de 60 pays mettant en œuvre l'ITIE qui sont tributaires des ressources et répondent aux critères d'adhésion de l'ITIE. L'intérêt actif manifesté par plusieurs pays de la région MENA et de l'Afrique subsaharienne semble susceptible d'augmenter le nombre des membres de l'ITIE au cours des deux prochaines années. Toutefois, une croissance au-delà de ce nombre semble peu probable. L'intérêt manifesté par des pays dont l'importance relative est faible n'aurait plus la même priorité en termes de sensibilisation et recevrait moins d'attention de la part du Conseil d'administration ;
- Une majorité de pays mettant en œuvre l'ITIE démontreront de manière claire et cohérente l'impact à partir des objectifs nationaux de la mise en œuvre de l'ITIE. Bien que les efforts du Secrétariat soient principalement axés sur les pays riches en ressources extractives mais qui n'ont pas encore réalisé la pleine valeur de leur base

de ressources naturelles, nous pourrions observer une focalisation plus explicite sur le soutien aux pays fortement dépendants dans des contextes fragiles et de conflit, en particulier ceux qui dépendent du pétrole, car ces pays sont les plus confrontés aux exigences de la mise en œuvre de l'ITIE ;

- Nous aspirons à ce que les secrétariats nationaux soient pleinement équipés et de plus en plus autofinancés, avec moins de dépendance vis-à-vis du financement externe et de l'assistance technique. Toutefois, l'impact de la crise économique est susceptible d'entraver cet objectif, et de nombreux pays de l'ITIE auront besoin d'un soutien financier et d'une assistance technique importants pendant quelques années, avec la nécessité d'investissements continus dans le renforcement des capacités et l'échange de pairs. Le Secrétariat a réalisé une étude approfondie des besoins de financement des pays mettant en œuvre l'ITIE, qui permettra de définir les priorités pour l'avenir ;
- Notre attente à cet égard est que les groupes multipartites mettent de plus en plus l'accent sur l'analyse des données, l'influence des politiques et la diffusion d'informations. Conformément aux dispositions de la Norme 2019, les groupes multipartites seront de plus en plus diversifiés, respectueux de l'égalité des sexes et représentatifs et incorporeront plus activement l'exercice des responsabilités et l'engagement de la part des femmes. Ils se concentreront de plus en plus sur l'analyse des données, l'influence des politiques et la diffusion de l'information. Cependant, à mesure que les données de l'ITIE deviennent plus largement disponibles, il n'y a aucune raison de limiter l'engagement de l'ITIE aux seuls groupes multipartites ; un éventail plus large d'autres forums et organisations pourrait jouer un rôle de plus en plus important dans les processus ITIE nationaux en tant que moyen d'intégrer la participation des parties prenantes et d'utiliser activement les données et informations de l'ITIE.

Entreprises soutenant l'ITIE

La déclaration par les entreprises au titre de la Norme ITIE est essentielle au processus ITIE. Les entreprises qui soutiennent l'ITIE non seulement sont redevables de leurs actions dans les pays mettant en œuvre l'ITIE, mais se conforment également aux attentes concernant les entreprises soutenant l'ITIE, fournissent des contributions financières cruciales à l'ITIE et sont des membres importants de l'Association ITIE et du Conseil d'administration de l'ITIE. Les entreprises soutenant l'ITIE exercent un leadership dans leur secteur en matière de divulgation et de pratiques de transparence, font la promotion de l'ITIE auprès des pays et de leurs pairs, et entraînent souvent des changements dans les politiques et les pratiques de l'ITIE. Le maintien des soutiens existants et la croissance du collège des entreprises de l'ITIE sont essentiels à la mise en œuvre et à la sensibilisation ainsi qu'à la santé financière de l'ITIE, et ils constituent un facteur déterminant de l'orientation future de l'ITIE. À l'avenir, nous pouvons nous attendre à ce qui suit :

- L'importance et la participation accrues du collège des entreprises, en particulier parmi les sous-collèges du négoce des matières premières et des institutions financières ;
- Une plus grande diversité d'entreprises, notamment des sociétés pétrolières et gazières mixtes et des entreprises d'énergie renouvelable, des entreprises d'État, des sociétés d'exploitation minière de « roches tendres » (phosphate, potasse, lithium, etc.) ainsi que des fabricants (en particulier ceux qui sont soucieux d'un approvisionnement responsable) ;

- De nouvelles possibilités de sensibilisation pour les entreprises et les institutions en raison de l'évolution des directives de l'ITIE, telles que les directives de l'ITIE sur la transparence du commerce des matières premières, l'approvisionnement responsable et la transition énergétique, y compris par des actions de sensibilisation en direction des négociants en matières premières, des centres de négociation, des sociétés pétrolières nationales et des grandes entreprises d'énergies renouvelables ;
- La mise en œuvre adaptée dans les pays, en particulier dans la région MENA, en raison de l'intérêt croissant pour la transparence des entreprises publiques et de la capacité accrue de l'ITIE à contribuer à améliorer la gouvernance et à renforcer la transparence dans les pays qui rencontrent des obstacles à la mise en œuvre complète de l'ITIE ;
- Pour une entreprise soutenant l'ITIE, une attention croissante à sa responsabilité d'observer les attentes à l'égard des entreprises soutenant l'ITIE ainsi que le respect des directives sur le négoce des matières premières, l'approvisionnement responsable, etc., en particulier au fur et à mesure que les performances ESG suscitent de l'intérêt et que les institutions financières, les agences de notation, la société civile et d'autres parties prenantes recherchent des informations plus nombreuses et de meilleure qualité sur les entreprises et leurs résultats non financiers. L'ITIE peut souligner les divulgations volontaires par étapes ainsi que les bonnes pratiques des entreprises de soutien parmi d'autres efforts pour promouvoir les progrès autour des attentes vis-à-vis des entreprises de soutien.

Organisations de la société civile

Sans une participation active et efficace de la société civile, il est peu probable que la transparence mène à une meilleure gouvernance du secteur extractif. Aux niveaux mondial, national et infranational, les représentants de la société civile agissent en tant qu'interlocuteurs qui alimentent les divers intérêts de divers groupes de citoyens à l'égard du processus ITIE et plus largement la gouvernance du secteur extractif.

Pour remplir ce rôle, il est nécessaire de disposer de réseaux fonctionnant efficacement, de capacités à exiger et à analyser des données, ainsi que d'un espace permettant d'influencer l'élaboration des politiques. La transition vers la divulgation systématique des données souligne l'importance de ce rôle. Dans de nombreux pays mettant en œuvre l'ITIE, la société civile fait face à des restrictions, qui ont une incidence ou sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'engagement dans la gouvernance du secteur extractif. La pandémie de COVID-19 a dans certains cas accéléré les restrictions à l'espace civique et il existe un risque de détériorations supplémentaires si les restrictions imposées par le gouvernement et les mesures d'urgence sont utilisées pour limiter les libertés civiles. Les ressources financières et le manque de capacités constituent des défis communs à relever et ceux-ci ont été renforcés par la crise du COVID-19.

La société civile contribue à faire en sorte que l'ITIE réponde aux défis de gouvernance les plus pressants dans le secteur et favorise des approches innovantes. À mesure que le champ d'application de l'ITIE s'est élargi pour inclure des questions telles que l'environnement, l'égalité des sexes et la fiscalité, notre travail est devenu pertinent pour un nombre croissant d'acteurs de la société civile.

En prévision de la Conférence mondiale de 2022, nous pourrions nous attendre à voir le scénario suivant :

- Une intensification de l'analyse et du plaidoyer de la société civile en s'appuyant sur des données accessibles au public concernant les secteurs pétrolier, gazier et minier dans les pays mettant en œuvre l'ITIE. Un engagement positif entre les parties prenantes de l'ITIE et les gouvernements des pays mettant en œuvre l'ITIE pour améliorer l'espace civique lié à la gouvernance du secteur extractif. Cela peut impliquer que les groupes multipartites entreprennent des activités visant à renforcer les capacités et l'environnement opérationnel des organisations de la société civile, tenant compte des défis posés par la crise du COVID-19 liés à un espace civique restreint.
- Des orientations pour les pays mettant en œuvre l'ITIE et l'apprentissage par les pairs sur la façon d'utiliser l'ITIE pour renforcer l'engagement de la société civile dans la gouvernance du secteur extractif, élaborées et mises en œuvre en collaboration avec les organisations partenaires ;
- Des réseaux renforcés et plus diversifiés d'organisations de la société civile aux niveaux mondial et local, ainsi qu'un engagement plus large des groupes communautaires locaux, des organisations de femmes et des groupes environnementaux aux côtés des ONG, des groupes de réflexion et des groupes de plaidoyer établis.

7. Mesure des progrès par la Validation et l'impact

Il existe un large consensus au sein de la communauté ITIE sur l'importance de mesurer et communiquer l'impact de l'ITIE. En même temps, on note également une appréciation de la difficulté à mesurer l'impact de l'ITIE de manière précise et systématique. L'approche de l'ITIE envers l'évaluation de l'impact doit prendre en compte les divers aspects de la situation qui prévaut dans chacun des pays mettant en œuvre l'ITIE ainsi que les attentes divergentes (parfois même contradictoires) des différentes parties prenantes quant à ce même impact. Pour certains, la mission de l'ITIE est de prévenir les conflits, pour d'autres, elle a trait à la croissance économique et à l'investissement, à l'élargissement de l'espace démocratique, ou encore à l'amélioration de la redevabilité de l'État et aux avantages que peut en tirer la collectivité. D'autres points de vue ont pour référence des objectifs moins tangibles, tels qu'une amélioration de la réputation et de la confiance. Même s'il existe un objectif largement partagé visant à la réduction des risques de corruption, les vues divergent quant à ceux des objectifs qu'il s'agit de prioriser.

Fin 2019, le Secrétariat de l'ITIE a commandé un examen des meilleures pratiques en matière de mesure des résultats pour les initiatives de transparence des groupes multipartites⁹. En juillet 2020, le Conseil d'administration de l'ITIE a approuvé une série de recommandations, y compris l'amélioration des orientations à l'intention des pays mettant en œuvre l'ITIE et l'élaboration d'un cadre de résultats tenant compte des pays. Le Conseil d'administration commandera également une évaluation indépendante en 2021¹⁰. Ce travail veillera à ce que la supervision, l'évaluation et l'apprentissage soient de plus en plus intégrés dans l'ensemble de notre travail, en particulier dans les plans de travail des pays au niveau national.

Parallèlement, le Conseil d'administration de l'ITIE est en train de réexaminer la procédure de Validation. La Validation est un élément essentiel du travail de l'ITIE, qui fournit une approche

⁹ <https://eiti.org/fr/document/mesure-resultats-et-evaluation-limpact-litie-examen-meilleures-pratiques-actuelles>

¹⁰ <https://eiti.org/fr/node/11432>

rigoureuse de l'évaluation des progrès dans la mise en œuvre de la Norme ITIE. Cet examen devrait inclure une approche révisée de la documentation de l'impact, en s'appuyant sur le travail au niveau national supervisé par les groupes multipartites. Le Secrétariat entend aussi consacrer davantage d'efforts à la documentation de l'impact des activités de l'ITIE et à une communication plus convaincante de cet impact à nos parties prenantes par le biais d'une stratégie de communication révisée.

8. Incidences sur l'organisation et la gouvernance

- Le Conseil d'administration international sera plus stable et plus représentatif dans sa composition, plus proactif dans l'établissement des orientations stratégiques et plus efficace dans la prise de décisions ;
- Le Secrétariat international fonctionnera à pleine capacité avec 40 employés travaillant principalement à Oslo, certains sur des contrats de travail à distance. Le personnel supplémentaire sera financé par le projet situé à Oslo ainsi qu'avec des partenaires internationaux ;
- Plusieurs projets conjoints seront menés avec des partenaires clés sur des thèmes prioritaires, notamment la transparence des bénéficiaires effectifs, le négoce des matières premières, la transparence des contrats et la transition énergétique ;
- Les priorités politiques et les changements stratégiques sont appuyés par un effort de communication stratégique adapté aux publics clés. Les communications sont accessibles et la mission, les priorités et l'impact de l'ITIE sont bien comprises ;
- Des partenariats plus solides seront établis avec des organisations internationales, dont l'UE, le FMI, l'OCDE et la Banque mondiale, centrés sur le travail dans les pays et sur l'utilisation et l'adoption accrues des données et des informations de l'ITIE.

9. Incidences financières

- Les prévisions budgétaires pour les opérations de base restent constantes en 2021 et 2022, à environ 7 millions de dollars, suite aux réductions apportées dans les revenus et les dépenses en 2020 ;
- Consolidation des subventions pluriannuelles des pays soutenant l'ITIE, de 250 000 à 300 000 dollars par an ; diversification et amélioration des contributions d'un groupe plus large et plus important d'entreprises soutenant l'ITIE ;
- Augmentation de la part des subventions de projets octroyées par les gouvernements et les fondations privées, en vue d'un engagement approfondi sur les thèmes prioritaires et par le biais de partenariats : transparence des bénéficiaires effectifs, transparence des contrats, transparence de la fiscalité et des politiques fiscales, transparence des entreprises d'État et du négoce des produits de base, et engagement au niveau infranational et communautaire. Cela devrait générer des subventions au projet gérées par le Secrétariat, pour un montant de 2 millions de dollars par an.